



PRÉPOSÉS SANITAIRES (CONTRACTUELS) EN ABATTOIR

Attention à votre fiche de paie !

Le 16 avril 2019, s'est tenu un groupe de travail présentant le nouveau référentiel de rémunération des vétérinaires inspecteurs contractuels et des préposés sanitaires (CDD/CDI) mis en place depuis décembre 2018 avec effet rétroactif au 1 janvier 2018.

Selon l'administration, tous les préposés sanitaires en abattoir ont vu apparaître sur leur fiche de paie, depuis décembre 2018, une augmentation de leur IM à 349.



Le SNAMA FO vous alerte !

Tous les agents n'ont pas bénéficié de cette augmentation et des erreurs sont apparues.

Le **SNAMA-FO** invite tous les préposés sanitaires à vérifier leur fiche de paie depuis décembre 2018 afin de s'assurer que leur revalorisation a bien été prise en compte. Dans le cas contraire nous sommes à votre écoute pour vous aider à la régularisation de votre dossier.

Le SNAMA **FO** vous informe, vous défend et vous écoute

N'hésitez pas à nous contacter : snamafo@agriculture.gouv.fr

